



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1293**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture

A013-211300017-20101216-13554-
DE-1-1_0

Date de signature : 17/12/10

Date de réception : vendredi 17
décembre 2010



**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2011 - INFORMATION
DU CONSEIL**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction du Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2011 - INFORMATION DU CONSEIL

Mers Chers Collègues,

Le budget primitif pour l'exercice 2011 sera présenté en séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2011.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Conseil Municipal doit, dans les deux mois précédents, débattre sur les orientations budgétaires qui structureront ce budget primitif.

Ce débat n'est suivi d'aucun vote. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'environnement juridique et la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

**2010.1293 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2011 -
INFORMATION DU CONSEIL**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Sont ainsi présentés :

- le contexte économique général pesant sur l'élaboration du prochain budget
- les principales dispositions du projet de loi de Finances relatives aux collectivités locales
- une analyse rétrospective des comptes de la collectivité et de sa situation financière
- les orientations retenues pour le prochain exercice : objectifs en matière de gestion, principaux investissements et projets à mettre en oeuvre.

I – Le contexte économique mondial

L'économie mondiale se relève très progressivement de la crise économique. La croissance mondiale reste très fragile et, l'OCDE l'a confirmé, très mal répartie. Ces disparités alimentent les déséquilibres économiques entre les pays du G7 (Etats-Unis, Europe, Japon) à faible croissance et les pays émergents de la Chine au Brésil. Si le 1er trimestre 2010 a été marqué par une reprise de la croissance, la reprise constatée subit un tassement depuis le 2ème semestre. L'augmentation du chômage est préoccupante et contribue à développer des situations de précarité chez les ménages.

Les plans de relance de grande envergure, mis en place pendant la crise économique et financière ont fortement accru les déficits publics et l'endettement des Etats, en remettant en cause leur notation par rapport à leurs émissions obligataires.

La zone euro continue d'être secouée par la crise des dettes souveraines qui a commencé avec la Grèce. L'endettement excessif de l'Etat Grec a entraîné début 2010 une déstabilisation de l'euro. Les risques de contagion sur certains pays comme l'Espagne, le Portugal et l'Irlande ont déclenché d'importantes perturbations sur les marchés financiers qui ont conduit à la mise en place dès le mois de mai 2010 d'un fonds de stabilisation de l'Union Européenne, constitué à partir de garanties émises par les Etats, ainsi qu'une contribution du FMI.

Si la mise en place de ce fonds a permis dans un premier temps de rassurer les marchés, les risques de baisse de notation des dettes publiques de certains pays de la zone euro demeurent.

Cette crise a mis en évidence les risques liés à l'endettement excessif des Etats et a conduit l'ensemble des gouvernements de la zone euro à mettre en place des politiques de réduction de leur déficit.

Cette crise des dettes souveraines est loin d'être finie. La zone euro est de nouveau déstabilisée par la crise bancaire de l'Irlande qui a conduit l'Etat Irlandais à un endettement de + 32 % du PIB pour sauver le secteur bancaire. Un plan d'aide de l'Union Européenne et du FMI est mis en place et prévoit un prêt pouvant aller jusqu'à 90 milliards d'euros pour soutenir le pays, en contrepartie d'un engagement de l'Irlande à réduire son déficit. Si cet accord a permis dans l'immédiat, une détente sur les taux facturés aux pays à risque ainsi qu'une remontée de l'euro, la gestion au cas par cas des sauvetages ne permettra pas d'éteindre durablement la défiance des marchés.

Pour assainir les marchés financiers, les Etats-Unis ont engagé avec la réforme de Wall Street votée en juillet 2010, une des plus vastes réformes du secteur financier depuis la grande dépression. Elle a axé principalement ses priorités sur l'interdiction faite aux banques de puiser dans leurs fonds propres pour des opérations risquées et de limiter la taille des banques, pour ne pas être de nouveau confronté aux risques systémiques des « too big to fail » comme pour le sauvetage de AIG.

Les Européens, dont la taille des banques est plus petite, ont axé leurs priorités sur la restriction des marchés des Crédits Défaut Swaps (CDS) et des produits dérivés.

Le Parlement Européen vient par ailleurs d'approuver, après dix huit mois de négociations et plus de 1700 amendements, la directive européenne sur les gestionnaires des « Hedges Funds » (Fonds d'Investissement Alternatifs).

Très critiqués par leur opacité, les gestionnaires de ces fonds devront respecter en Europe des obligations de transparence. Les opérateurs dont le portefeuille est supérieur à certains seuils, et qui souhaitent travailler en Europe devront s'enregistrer auprès des superviseurs nationaux et solliciter une licence unique. En contrepartie du respect des obligations de transparence, ils obtiendront un passeport européen qui leur permettra d'exercer dans les 27 pays de l'Union Européenne.

La volatilité des matières premières a de nouveau remis en cause le marché des dérivés.

Les marchés des changes sont confrontés à la volatilité des devises liées à l'intervention des banques centrales soit par des interventions sur les taux directeurs, soit par des injections de liquidités. La Chine, première puissance exportatrice ne cesse de creuser les balances commerciales des Etats-Unis et de l'Europe grâce à la faiblesse du yuan. La sous-évaluation de la monnaie Chinoise fait l'objet de très vives critiques des Etats-Unis qui leur reprochent de doper leurs exportations, pratiquant ainsi des « dévaluations compétitives ».

L'annonce faite par la FED au lendemain des législatives d'injecter 600 milliards de dollars d'ici juin 2011, à travers un nouveau programme de rachats de bons du Trésor « Quantitative Easing » pour soutenir l'emploi et la demande intérieure a attisé les débats du G20 sur les politiques monétaires. Cette injection de liquidité a été perçue comme une initiative isolée destinée à ne répondre qu'aux seules difficultés des Etats-Unis et décriée par les puissances émergentes qui craignent son impact sur leurs monnaies.

Etats-Unis

La croissance du PIB atteindrait 2,6 % en 2010 avec un tassement de la croissance à 1.6 % au 2^{ème} semestre après + 3.7 % au premier trimestre, en lien avec l'expiration des effets du plan de relance et la faiblesse de la consommation privée et du marché de l'emploi. En 2011, les prévisions du FMI font état d'un ralentissement de la croissance américaine qui s'établirait à 2,3 %.

Le chômage reste à des niveaux élevés et touche 9,6 % de la population active. Les ménages se désendettent, ce qui affaiblit le marché immobilier et fait diminuer la consommation des ménages.

L'inflation reste très faible et fait craindre des risques de déflation.

Zone euro

Des fragilités persistent avec un chômage élevé autour de 10.5 %. Les crédits au secteur privé sont en chute, qui traduisent un désendettement des ménages et des entreprises, alors que les taux d'intérêts sont extrêmement bas. Ce désendettement n'est pas sans conséquence sur la croissance économique. Les entreprises cherchent à privilégier l'autofinancement et à augmenter le taux d'utilisation des capacités de production.

L'amorce de redémarrage de la croissance en zone euro depuis le 2^{ème} trimestre 2010 avec un taux de croissance de 1 %, ne permettra pas de retrouver les niveaux de PIB d'avant la crise et fait apparaître une forte hétérogénéité au sein des pays de la zone euro, notamment par rapport à l'Allemagne. Les dernières données du 3^{ème} trimestre 2010 marquent un essoufflement de la croissance en zone euro. Les prévisions de croissance de la zone euro, malgré la crise de la dette souveraine, seraient de l'ordre de + 1,7 % en 2011. L'Allemagne, première économie européenne enregistrerait la croissance la plus forte, avec + 3,3 %. La plupart des autres pays, à l'instar de l'Italie (+ 1 %) se situeraient sur des tendances plus faibles. Dans certains pays, comme l'Irlande, l'Espagne et la Grèce, l'activité serait toujours en contraction.

En France, le PIB progresse à un rythme modéré aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2010 (avec respectivement + 0,7 % et + 0,4 %) et atteindrait + 1,5 % fin 2010. Pour 2011, la croissance du PIB pourrait s'établir à 2 % .

La remontée de l'inflation est liée à la hausse des prix sur les matières premières. L'inflation reste cependant à des niveaux peu élevés, et semble se stabiliser à moins de 2 % .

Pays émergents

L'équilibre économique mondial est de plus en plus bouleversé avec la montée en puissance des pays émergents dont la production totale égale celle des pays développés.

Les pays émergents ont des taux de croissance du PIB nettement supérieurs à ceux des pays développés et semblent avoir moins été affectés par les effets induits de la crise économique par rapport à l'endettement.

L'Asie et l'Amérique Latine deviennent des pôles de croissance de l'économie mondiale.

La Chine, 2ème économie mondiale après les Etats-Unis, continue en 2010 d'avoir une croissance à 2 chiffres, à 10 %. Elle détient les plus grandes réserves de change du monde et continue d'être principale détentrice des Bons de Trésor Américains. Les perspectives de croissance de 2011 sont de l'ordre de 9 %. La Chine procède à un rééquilibrage de sa croissance visant à privilégier la demande intérieure qui connaît une forte évolution.

II– Le projet de loi de Finances et ses impacts sur les collectivités

1. Les principaux objectifs de la loi de programmation des Finances Publiques 2011-2014

Conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'Etat est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 ans.

Dans le projet de loi de programmation, le gouvernement s'engage devant le Parlement, comme il a fait au niveau européen à ramener le déficit public de 7,7 % à 6 % du PIB en 2010 et à atteindre 3 % du PIB en 2013 (limite fixée par les critères de Maastricht) et 2 % en 2014. Le retour à l'équilibre des finances publiques repose principalement sur la maîtrise de la dépense publique : l'objectif retenu dans la loi de programmation limite la croissance annuelle de la dépense publique à 0,8 % en volume entre 2011 et 2014, hors effets liés à l'extinction des mesures du plan de relance.

L'effort de redressement des comptes publics engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique, Etat et Collectivités locales comprises.

2. Evolution des concours de l'Etat

- Indexation et périmètre de l'enveloppe normée.

L'enveloppe normée, qui regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, avait été indexée l'année dernière sur l'inflation prévisionnelle, soit + 0,6 %.

L'indexation sur les prix prévues pour les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est abandonnée. Une nouvelle norme d'évolution des concours de l'Etat fixe pour les années 2011 à 2014 : le gel en valeur. Ceci concrétise l'annonce faite dès le mois de mai 2010 par le Gouvernement du gel des dotations de l'Etat .

L'enveloppe normée change également de contour :

- le FCTVA sort de l'enveloppe normée 2 ans après y être rentré
- la DC RTP et la dotation de garantie des FDPTP sont traitées hors enveloppe
- le produit des amendes de police est traité en dotations budgétaires en raison d'une réforme des circuits budgétaires.

Le gel en valeur de l'enveloppe normée traduit la volonté de faire participer les collectivités locales à la réduction du déficit budgétaire et à l'effort de rigueur des dépenses de l'Etat.

Au sein de l'enveloppe normée des effets de transfert continuent de réduire les dotations de compensations qui sont des variables d'ajustement pour compenser une légère augmentation de la DGF

- Evolution et répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement

La loi de Finances 2011 fixe le montant de la DGF à 41,3 milliards d'euros, soit une augmentation de + 0,2 %.

Cette augmentation de 0,2 % (87 M€) est destinée à financer :

- la croissance de la population
- la création de nouvelles intercommunalités
- la péréquation

L'accroissement de la DGF de 87 M € est répartie entre :

- les communes et EPCI : + 20 M€
- les Départements : + 67 M€

Les grandes lignes de répartition de la DGF des communes et EPCI sont les suivantes :

Dotations de garantie (de 0 à - 5 %)	- 155 M€	Recensement (effet croissance de la population)	+ 50 M€
Dotations de compensation (anciennes base salaire de la TP) - 1,6 %	- 100 M€	EPCI	+ 100 M€
		Péréquation (DSU,DSR)	+ 127 M€
TOTAL	- 255 M€		+ 277 M€

Le complément de garantie (qui est une composante de la DGF) est à nouveau écrêté comme en 2009 et 2010. En revanche, cet écrêtement s'opère dorénavant en fonction de leur potentiel fiscal.

La DGF des communes et communautés est particulièrement touchée par la baisse du complément de garantie (qui est une des composantes de la DGF).

Les communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 75 % du potentiel fiscal moyen ne seront pas impactées. En revanche celles dont le potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen auront une diminution proportionnelle de leur dotation de garantie de la DGF plafonnée à 5 % :

6278 communes sont concernées dont : 17 % des communes de plus de 1 000 habitants, 28 % des communes de plus de 10 000 habitants et 100 % des villes de plus de 100 000 habitants. La Ville fait donc partie des communes qui seront affectées par la réforme du complément de garantie.

- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

La loi de Finances prévoit un renforcement des montants alloués à la péréquation, avec notamment une augmentation de 6 % de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale .

La DSUCS est répartie selon l'ordre de classement des villes attributaires, soit 726 bénéficiaires :

communes classées du rang 485 à 726 : évolution 0 %

communes classées du rang 251 à 484 : évolution de la DSU de + 1,5 %

communes classées du rang 1 à 250 : sont bénéficiaires du solde (+ 10 % en moyenne)

Il faut rappeler que la Ville est sortie en 2009 de l'éligibilité à cette dotation et a de nouveau été éligible en 2010. Néanmoins, son rang de classement (700ème) rend incertain la garantie de son attribution dans les années à venir.

3. Poursuite de la réforme fiscale.

La loi de Finances de 2010 avait défini les modalités de suppression de la TP et la loi de Finances de 2011 apporte plusieurs précisions sur les dispositifs de compensation de la TP et surtout de nouveaux mécanismes de péréquation.

Si en 2010, les collectivités bénéficiaires de l'ancienne TP, ont perçu une compensation relais, en 2011, elles perçoivent directement les nouvelles ressources fiscales composées de :

- Contribution Economique Territoriale composée de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- la Taxe sur le foncier Non Bâti, la Taxe d'Habitation (part du Département) et l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)
- le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et la Dotation Budgétaire Complémentaire

- la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Si les conséquences de la réforme de la TP ont assuré à court terme le maintien des ressources fiscales de la CPA par les mécanismes de garantie mis en place, via le FNGIR, celui-ci est un fonds de péréquation alimenté entre les collectivités « gagnantes » et celles « perdantes ». A moyen et long terme, la garantie de ressources impliquerait une actualisation du FNGIR, notamment pour les collectivités ou EPCI qui subissent comme la CPA une perte supérieure à 30 % de l'ancien produit.

4. Réforme du calcul du potentiel fiscal des EPCI

Le potentiel fiscal est un indicateur utilisé pour comparer les collectivités entr'elles en matière de richesse fiscale. Il mesure le montant que percevrait une collectivité si elle appliquait les taux moyens nationaux à ses propres bases fiscales.

Si les modalités de calcul du potentiel fiscal restent inchangées pour les communes, départements et régions, la loi de programmation bouleverse le calcul du potentiel fiscal pour les EPCI : on ajoute à leur potentiel fiscal actuel le potentiel fiscal agrégé des communes. L'objectif est de viser à apprécier de façon plus appropriée la richesse d'un territoire par agrégation des bases communales et intercommunales et des taux moyens à appliquer à ces bases.

Le nouveau potentiel fiscal 2011 sera utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation. Il faut rappeler que 70 % de la DGF d'intercommunalité sont calculés en fonction du potentiel fiscal et que la garantie de niveau de DGF est maintenue tant que le potentiel fiscal est inférieur à 50 % de la moyenne.

Pour 2012, le potentiel fiscal des EPCI serait majoré des montants perçus de la Dotation des compensations de réforme de la TP et du FNGIR.

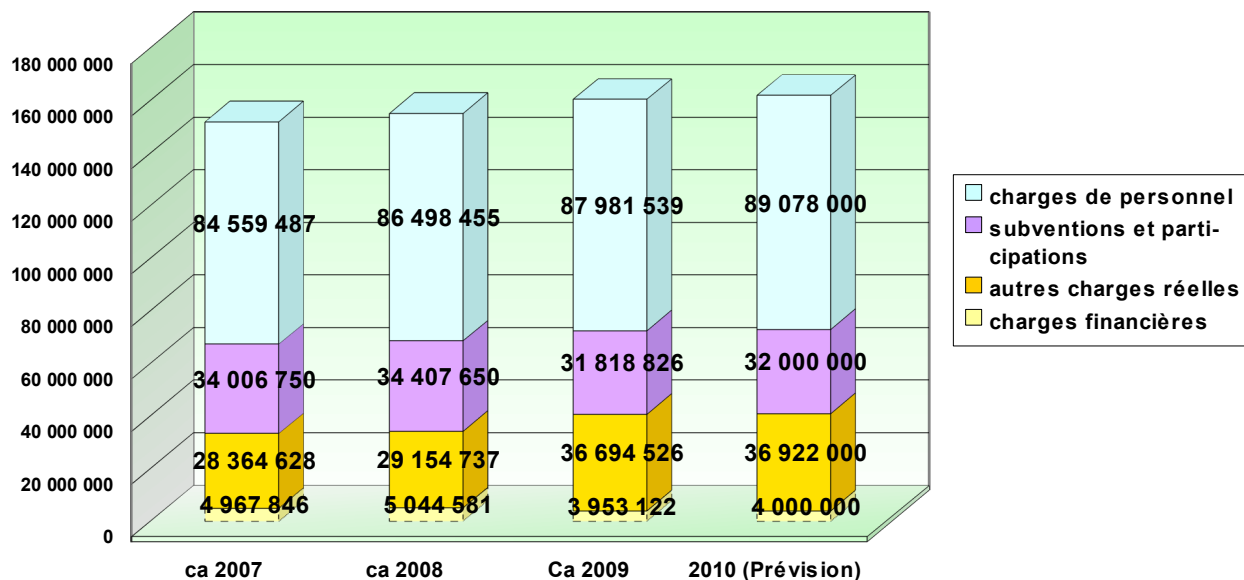
III - La situation financière de la commune

A – Evolution des charges et des produits de fonctionnement

L'étude des charges et des produits de fonctionnement permet de comprendre la formation de l'excédent de gestion courante.

1°) Evolution des charges réelles

Total **151 898 711** **155 105 423** **160 448 013** **162 000 000**



Poste personnel

L'exécution prévisionnelle de ce poste est évaluée à 89 078 000 € pour 2010, soit une augmentation de + 1,25 % par rapport à 2009.

Les principales mesures mises en place en 2010 par la Ville au bénéfice des agents et de l'amélioration des services publics ont été les suivantes :

- La revalorisation des salaires les plus modestes, en prenant en compte les sujétions et les contraintes de certains postes selon les services (notamment dans les écoles).
- Remboursement des abonnements des transports en commun.
- La revalorisation à 0,8 % de la valeur indiciaire du point de la fonction publique.
- Le soutien au développement des contrats d'apprentissage.

Poste subventions et participations

Le poste subventions et participations se stabilise.

Poste frais financiers

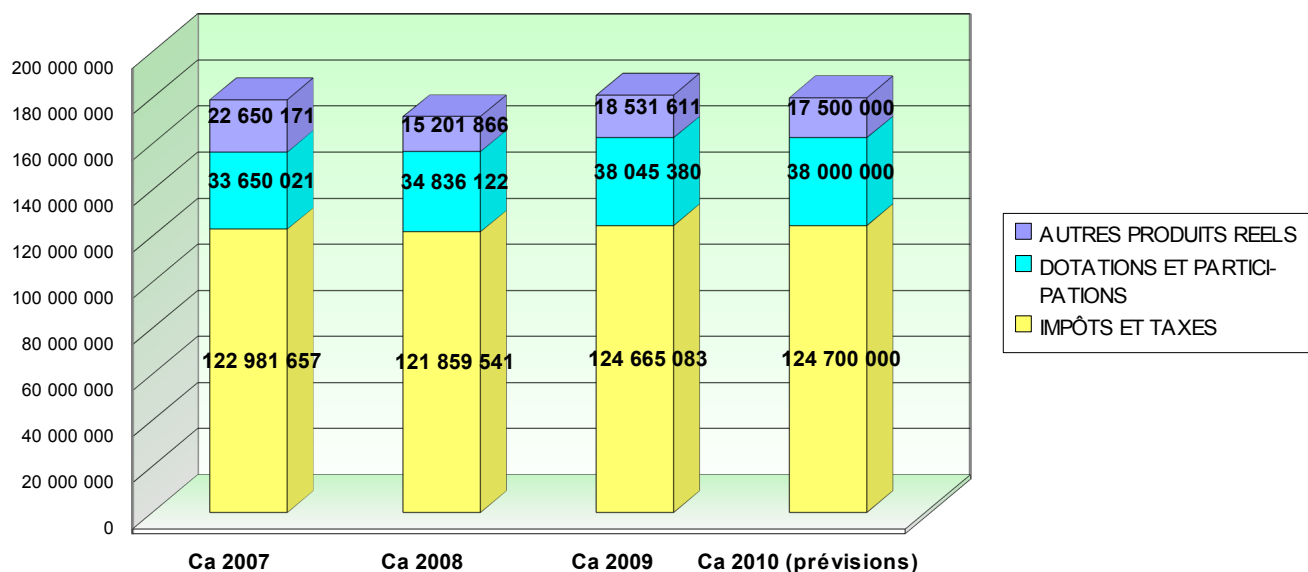
L'exécution des frais financiers continue d'être à un niveau peu élevé. Ce poste bénéficie de l'impact de taux peu élevés sur la dette liés aux conditions de marché.

Autres charges réelles :

Ce poste correspond aux frais de fonctionnement des services et a évolué de + 0,62 % entre 2009 et le prévisionnel 2010.

2°) Evolution des produits réels

Total **179 281 849** **171 897 529** **181 242 074** **180 200 000**



Poste impôts et taxes:

Le produit des impôts ménages avait bénéficié d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé par la loi de Finances de 2009 de 2,5 %, ce qui était particulièrement élevé. Le coefficient de revalorisation forfaitaire de 2010 n'a été que de + 1,2 % et a donc rendu moins dynamique l'évolution de la base liée à son application.

Le poste taxes se stabilise mais a subi des variations à la hausse ou à la baisse , plus particulièrement sur les taxes sensibles à la conjoncture. Il s'agit d'une part de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui avait été particulièrement affectée par la crise et avait fortement baissé mais qui de nouveau se redresse sensiblement. Quant à la taxe sur le produit des jeux qui elle aussi est sensible à la conjoncture , son produit recommence à légèrement progresser.

Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement avait en 2009 évolué plus fortement que la prévision d'augmentation de l'enveloppe normée prévue dans la loi de Finances 2009, en raison de la prise en compte en 2009 de la population DGF qui est passée de 139 294 habitants à 147 908 habitants. La DGF de 2010 a évolué de + 0,6 % conformément à l'indexation prévue par la loi de Finances de 2010.

La DSU de 2010 s'est maintenue au même niveau perçu en 2009, soit 1 520 000 €.

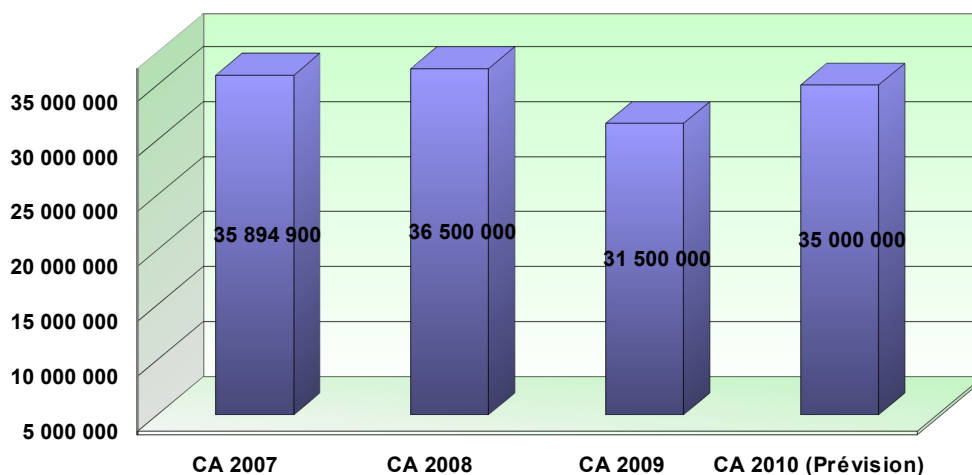
En revanche, la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle continue d'amorcer régulièrement chaque année, depuis 2008, une baisse régulière.

Autres produits réels

Ce poste avait en 2009 été majoré par le versement du loyer unique de 3 000 000 € de l'Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes (EPAD) dans les locaux de l'ancien hôpital, dans le cadre d'un bail emphytéotique. En 2010, ce poste se stabilise à 17 500 000 €.

B – L'investissement

1°) Évolution des dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)



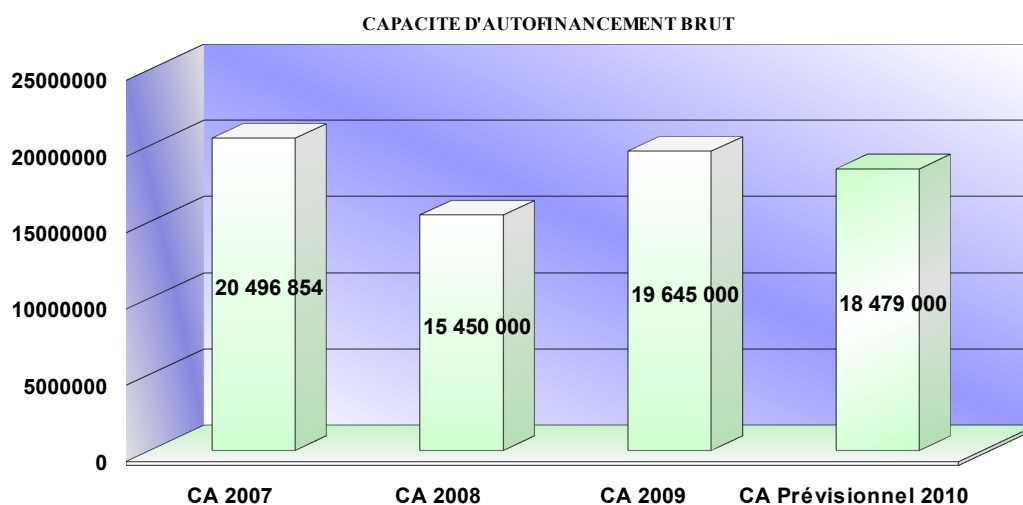
Le volume des investissements se redresse par rapport à 2009 où il avait subi un infléchissement.

2°) Le financement des investissements

Les principales sources de financement des investissements sont l'autofinancement brut, l'emprunt et les ressources propres (FCTVA, amendes de police, TLE, cessions d'actifs...).

L'Autofinancement

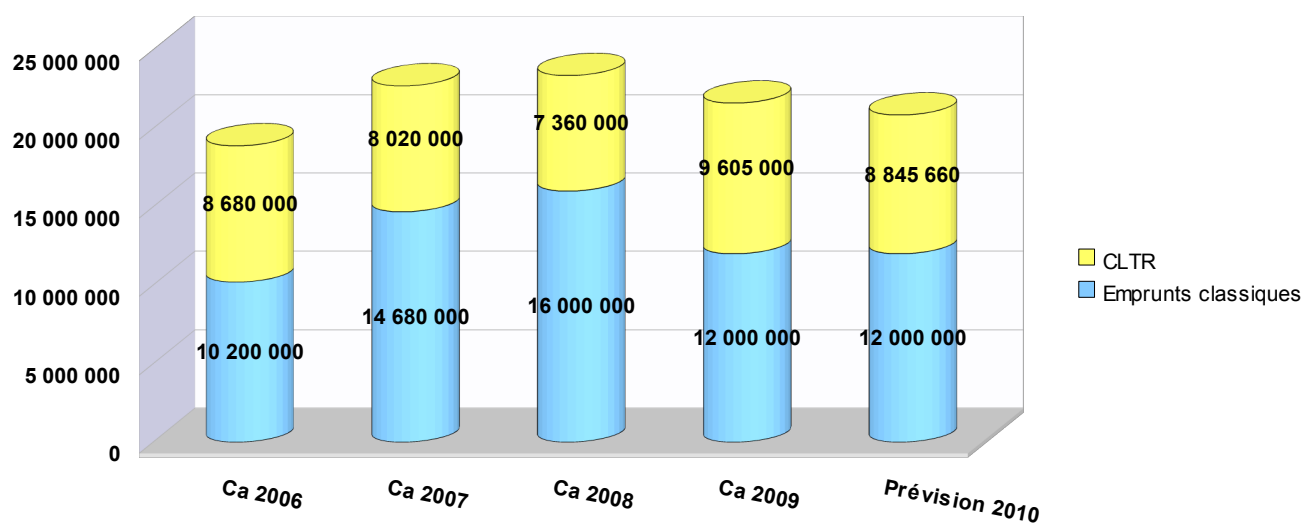
La capacité d'autofinancement brut correspond au résultat comptable de fonctionnement de l'exercice majoré des dotations aux amortissements et des provisions nettes de reprises.



Si le résultat comptable prévisionnel ([recettes réelles de fonctionnement + recettes d'ordre de fonctionnement]-[dépenses réelles de fonctionnement + dépenses d'ordre de fonctionnement]) est estimé à environ 12 888 000 € (en 2009 : 13 700 000 €), les amortissements et provisions (5 592 676 €) sont diminués des reprises de provisions (1715 €).

Le recours à l'emprunt

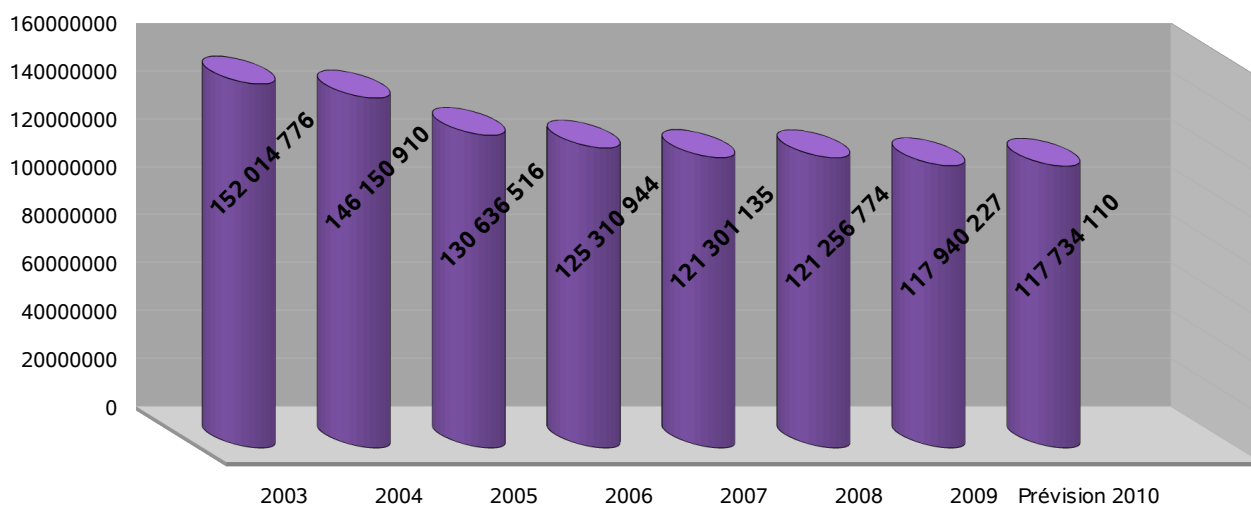
Total 18 880 000 22 700 000 23 360 000 21 605 000 20 845 660



La mobilisation de l'emprunt, hors CLTR se maintient à 12 000 000 €, au même niveau que 2009. Pour les CLTR, la baisse du plafond des tirages est liée à l'amortissement de ces prêts et à la difficulté de souscrire de nouveaux contrats avec des conditions acceptables.

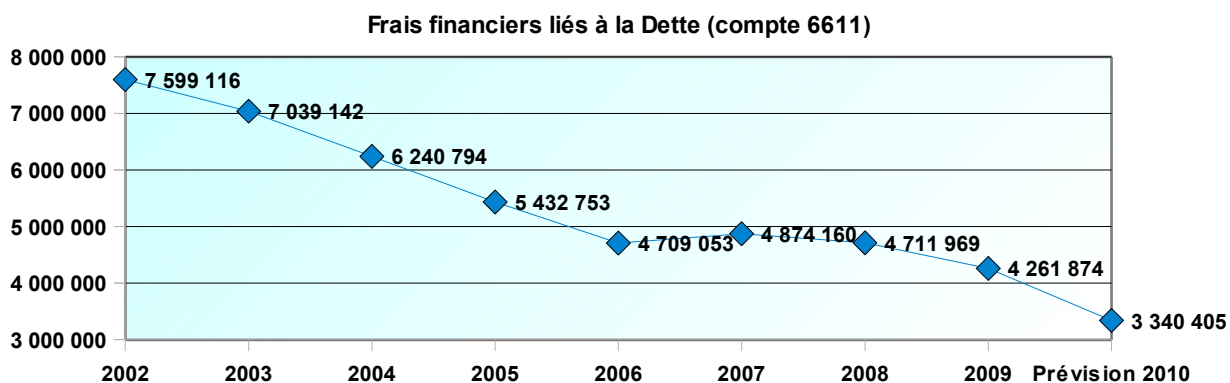
C – état de la dette

1°) Capital restant dû au 31 décembre



On observe un maintien du Capital Restant Dû (CRD) entre 2009 et 2010.

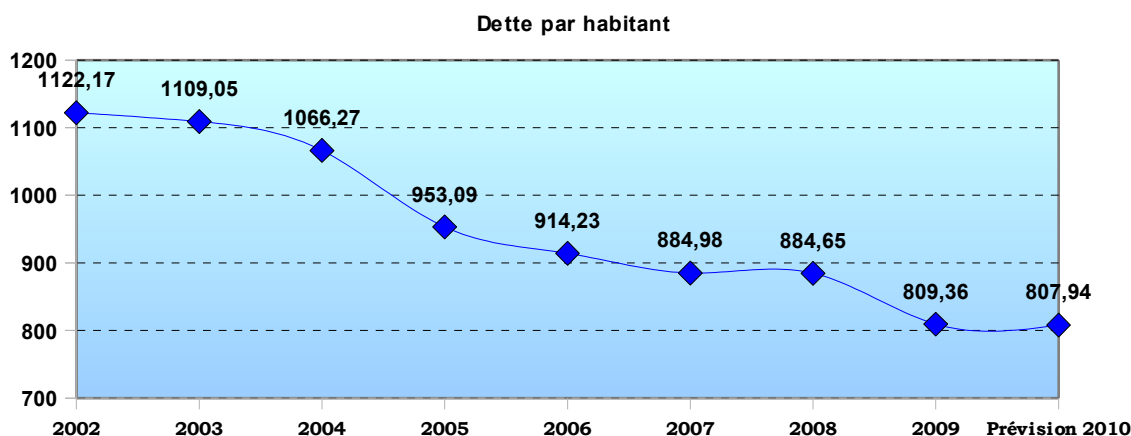
2°) Frais financiers liés à la dette



Seuls apparaissent dans ce graphique les frais de la dette liés aux emprunts sans les intérêts des lignes de trésorerie.

La baisse des frais financiers est liée aux nouveaux emprunts qui ont été souscrits sur des contrats à index variable et qui ont permis de faire des économies importantes en bénéficiant des conditions favorables des marchés financiers.

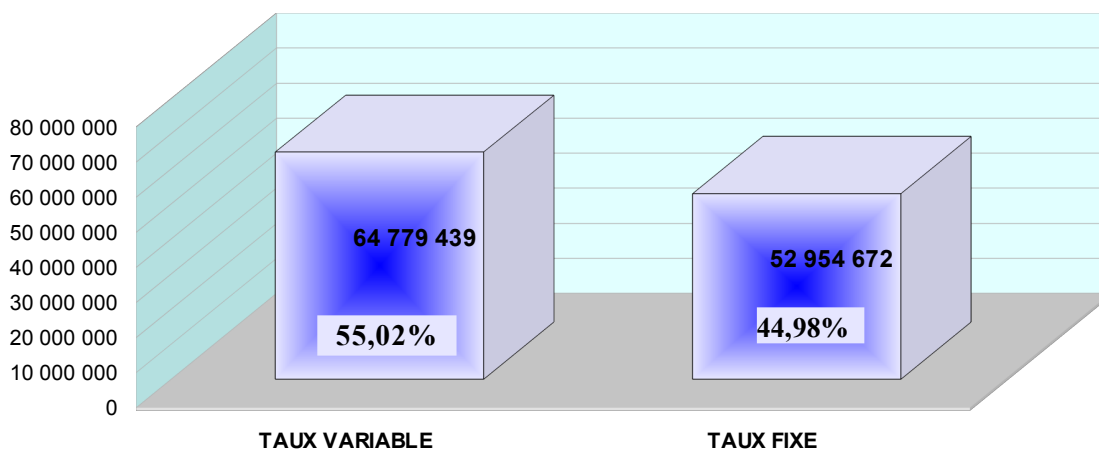
3°) Dette par habitant



La dette par habitant diminue depuis 2009 en raison de 2 facteurs : une baisse de l'encours conjuguée à l'augmentation de la population INSEE qui passe de 137 067 habitants* en 2008 à 145 721 habitants** en 2009.

La comparaison avec la moyenne nationale de la strate (villes de plus de 100 000 habitants) fait apparaître en données 2007, un montant de 981 € par habitant alors que la dette par habitant de la Ville en données prévisionnelles 2010, s'élève à 807,94 € par habitant, ce qui est nettement inférieur.

4°) Structure de la dette



Les emprunts de programme 2010 ont été contractés majoritairement sur des taux variables .

En effet, l'évolution des conditions financières et les problèmes de liquidités et de défiances interbancaires ont eu pour conséquence une augmentation des marges. Recourir à des emprunts à taux fixes revient à fixer ces marges élevées sans possibilité de renégociations ultérieures, ce qui a justifié le recours à des emprunts à index variables, ou multi index. Ces emprunts nous permettent une souplesse de fonctionnement pour une gestion active de la dette et faciliteront des renégociations éventuelles des marges dès le retour à la « normale » des marchés financiers.

D – La fiscalité directe

Seuls sont concernés les impôts ménages, la taxe professionnelle relevant de la communauté du Pays d'Aix.

1°) Les taux fiscaux communaux

Depuis plus de 10 ans, la Ville d'Aix-en-Provence n'a pas augmenté ses taux fiscaux, ce qui la place parmi les très rares villes n'ayant pas augmenté leurs taux sur une aussi longue période :

- Taxe d'habitation : **18,94 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **12,37 %**

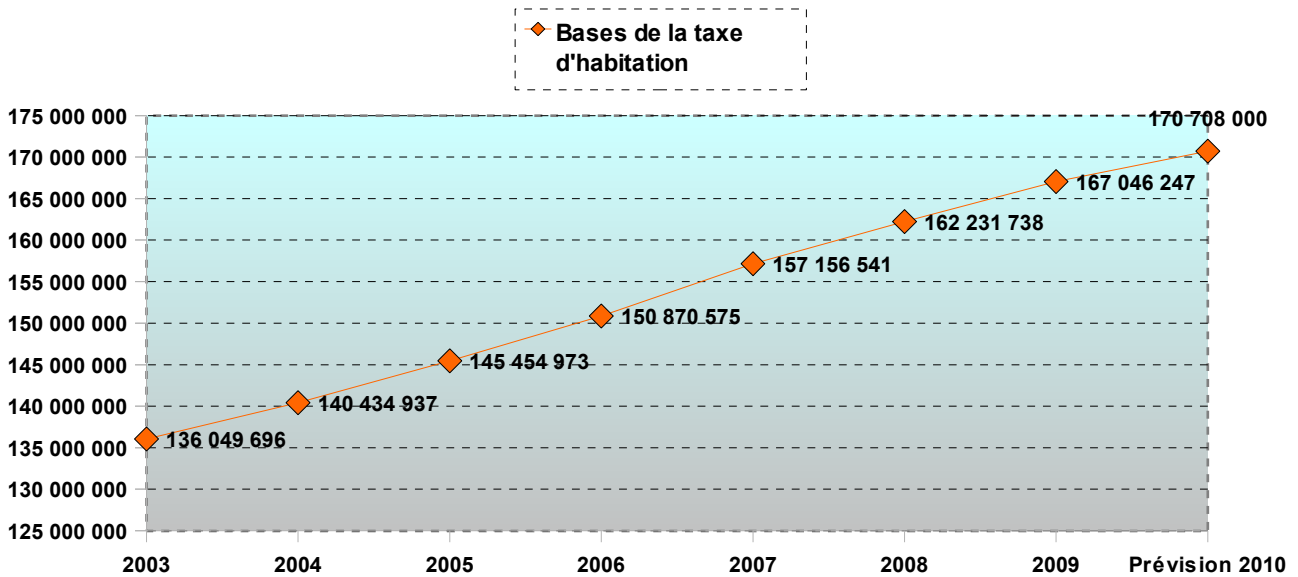
De ce fait, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui est l'indicateur de la pression fiscale exercée sur les ménages, se situe dans notre ville très en-deçà de la moyenne nationale des villes de même strate démographique et a baissé par rapport à 2009. Il s'élève à 0,961 en 2010 alors qu'en 2009, il était à 0,973.

Ce coefficient mesure le rapport entre le potentiel fiscal (bases fiscales de la communes auxquelles on applique les taux moyens nationaux de la strate) et le produit réel de la commune, avec l'application de ses propres taux.

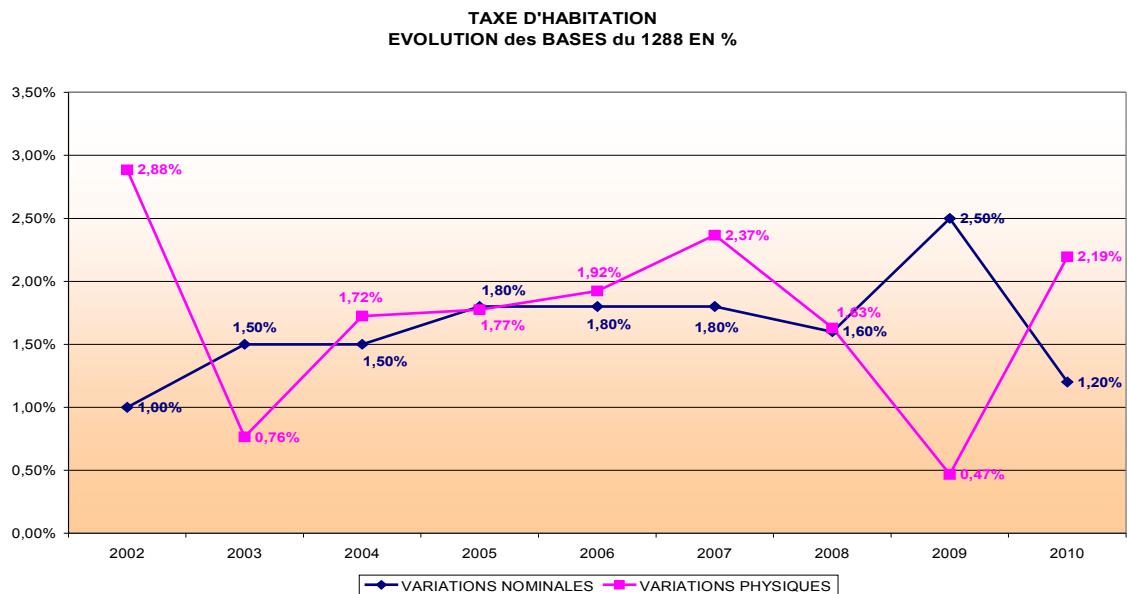
La baisse du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est liée à l'augmentation du potentiel fiscal de la commune, les taux moyens nationaux ayant augmenté en 2010.

2°) Evolution des bases

Bases de la Taxe d'Habitation



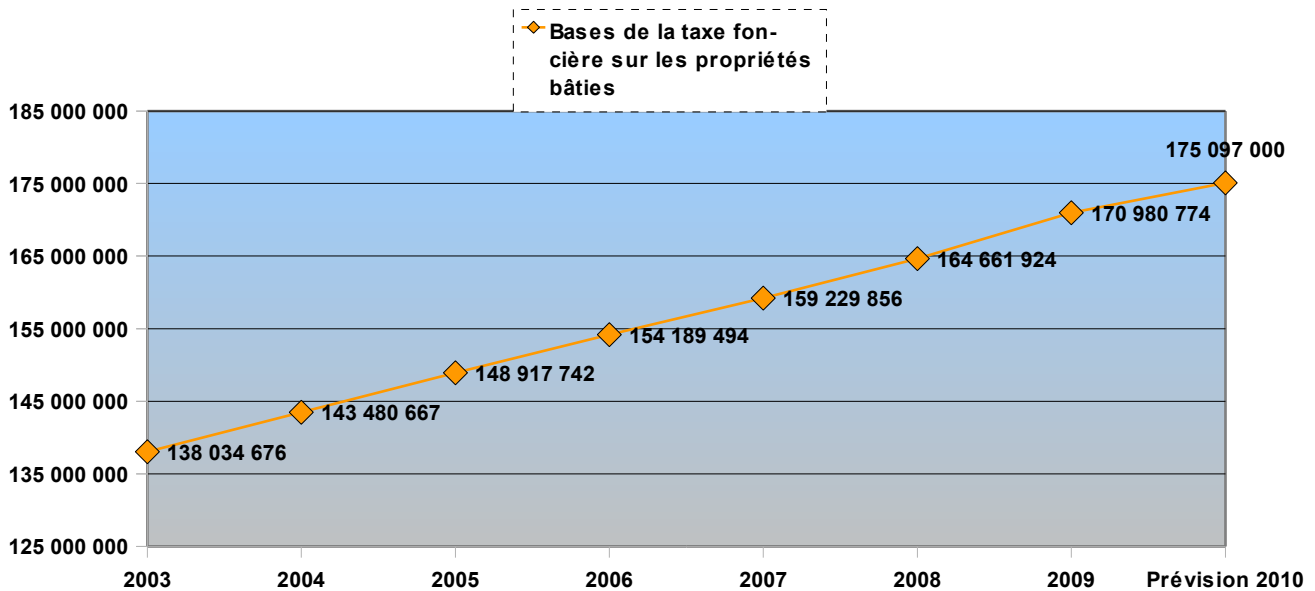
Evolution des variations nominales et physiques des bases de la Taxe d'habitation



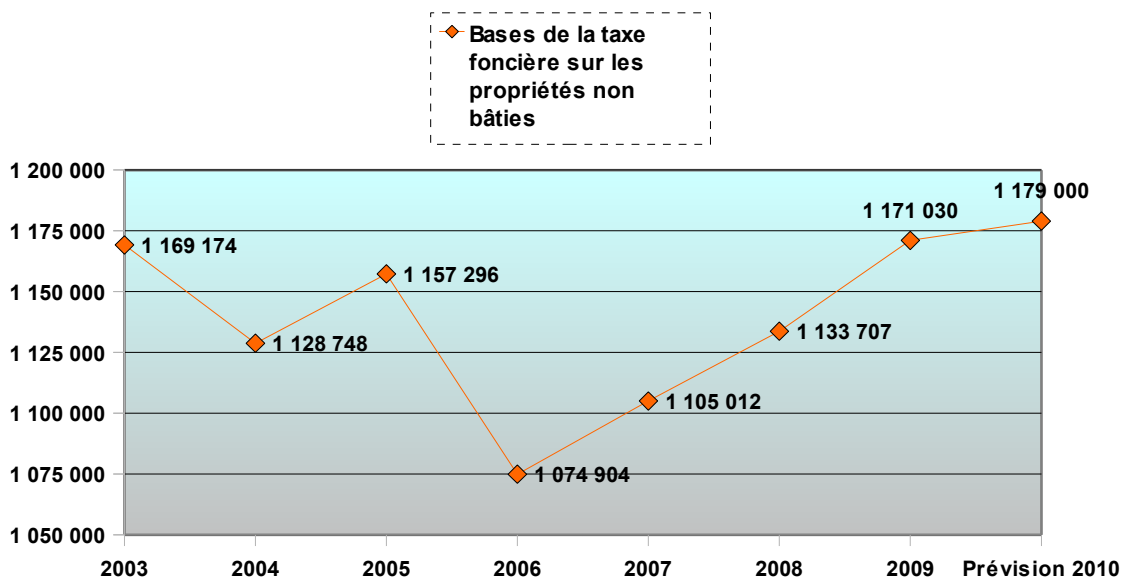
Ce graphique nous montre la part de l'évolution de l'assiette de la TH qui est liée à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire qui est voté par la loi de Finances et la part liée à l'augmentation physique des bases relatives aux nouvelles constructions.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire en 2010 ayant été plus faible à 1,20 %, la variation nominale de l'assiette liée à l'application de ce taux a donc été plus faible. La variation physique de l'assiette liée à l'augmentation des nouvelles constructions avait subi en 2009 l'amorce d'une baisse qui semble en 2010 s'infirmier puisqu'on retrouve des niveaux plus élevés.

Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties



Bases de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties



E – Grille d’analyse de la situation financière de la Commune

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 Prévisions
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / recettes courantes de fonctionnement)	< à 1	0,98	0,99	0,958	0,97	0,999	0,98	0,952
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / recettes courantes de fonctionnement)	< 0,58	0,56	0,57	0,559	0,587	0,607	0,579	0,589
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / recettes courantes de fonctionnement)	< 100 %	87,15%	76 %	70 %	68 %	72%	65%	65,34%
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué /prélèvement selon taux moyens nationaux)	< 1	1.00	1,00	0,999	0,991	0,986	0,986	0,961

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR L'EXERCICE 2011

La préparation du BP 2011 s'établit dans un contexte difficile marqué par les séquelles de la crise économique, l'annonce du gel des dotations de l'Etat dans la loi de programmation des Finances Publiques 2011-2014 et la poursuite de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Malgré ce contexte économique, la Ville d'Aix-en-Provence continue toujours la stabilité des taux fiscaux depuis 2001 et conduit la poursuite des objectifs majeurs suivants:

- ➔ la maîtrise des grands équilibres budgétaires,
- ➔ la recherche systématique de recettes et le renforcement de nos partenariats financiers,
- ➔ la poursuite de la rigueur en matière de dépenses de fonctionnement, malgré un effort particulier sur le nettoyage,
- ➔ Le soutien à l'investissement.

L'exercice 2011 sera marqué par un gros effort porté sur l'investissement grâce à l'avancement des grands projets. C'est grâce à la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement conjuguée aux recherches actives de financement que la Ville peut maintenir un niveau d'autofinancement lui permettant de prévoir en 2011 une augmentation importante du montant des investissements.

Parmi les grands projets figurent notamment :

- construction du nouvel Office du Tourisme prévu dans le cadre de la ZAC Sextius-Mirabeau
- plan Campus
- projet ANRU
- travaux structurants cités dans la liste des opérations pluriannuelles de la section d'investissement
- poursuite du programme de restauration du Patrimoine

Par ailleurs un effort particulier sera prévu dans le cadre d'un programme de rénovation des écoles et d'entretien de la voirie.

A – Les actions menées en 2011

1°) Culture

- **Marseille Provence 2013** : Dans le cadre de l'adhésion de la Ville à “ Marseille Provence 2013 “, l'année 2011 sera une année importante de préparation de cet événement pour 2013, notamment par le choix des projets et des actions retenus.
- **Jeune public** : Les actions en faveur du jeune public seront renouvelées avec en particulier comme temps forts, le Carnaval, “ C'est Sud ” et “ Momaix ”.
- **Vie associative** : La politique de contractualisation avec les associations sera poursuivie avec le conventionnement et la définition des objectifs.
- **Equipements culturels** : L'année 2011 permettra la continuité de la politique d'équipements culturels tels que la bibliothèque Beisson, le Conservatoire de Musique et de Danse, l'Ecole supérieure d'Art.

2°) Education

Il sera alloué un crédit supplémentaire d'un million d'euros afin de continuer la rénovation de l'ensemble des groupe scolaires.

En matière de restauration scolaire, l'effort sera renforcé pour développer la mise en oeuvre du “ bio ”.

3°) Politique de la Ville

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est prolongé sur l'année 2011.

La politique de proximité sera développée avec l'ouverture du Château de l'Horloge, de même que la mise en oeuvre de la rénovation urbaine (ANRU) des quartiers Corsy et Beisson.

Dans le cadre de la mise en place du Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), l'année 2011 permettra le lancement de la mission de diagnostic et son suivi par les différents groupe de travail.

4°) Patrimoine culturel

L'effort sera soutenu pour contribuer à la réhabilitation du patrimoine de la Ville que ce soit au travers des aides consenties aux particuliers qu'au travers des rénovations d'équipements publics (voir liste PPI).

- **La chapelle Notre Dame de la Consolation :**

La chapelle Notre Dame de la Consolation ou chapelle Saint-Jacques dite aussi chapelle de l'Hôpital est sise avenue Philippe Solari. Elle est inscrite en totalité à l'inventaire des monuments historiques. De part son histoire, l'intérêt de son architecture et de ses oeuvres d'Art, sa situation au contact du centre ancien, la chapelle Notre Dame de la Consolation est un élément important du patrimoine aixois, sa réouverture au public est souhaitable.

Son état nécessite d'importants travaux afin d'assurer sa conservation, mais aussi sa mise en valeur. Il a donc été envisagé des travaux de restauration qui comprennent la consolidation de l'édifice et sa réhabilitation, l'aménagement des intérieurs et des abords.

Une première phase de traitement de la structure par un confortement du flanc Nord et du contrefort Nord-Est a été réalisée en 2009.

La seconde phase dont commande a été passée consiste en l'ouverture d'une issue de secours (travaux 1er semestre 2011).

Une troisième phase de travaux permettra de traiter le parvis et la façade (2011 – 2010).

Enfin seront restaurés les intérieurs (architecture, fresques, etc.).

- **La chapelle Sainte-Catherine :**

La chapelle Sainte-Catherine, sise rue Mignet, a été construite au XVIIIe siècle sur les plans de Pierre Pavillon. Elle présente des désordres importants, de nature à mettre en cause la sécurité des personnes. L'état de dégradation de la façade principale et du parvis nécessitent une intervention.

S'agissant d'un monument historique classé, une étude préalable a permis d'identifier les solutions dont en premier la désolidarisation de l'escalier de l'ensemble de l'oeuvre (travaux 2011/2012). Cette intervention sera suivie du traitement de la façade et des façades latérales dès qu'un accord avec les propriétaires privés sera conclu.

- **Hôtel Maynier d'Oppède :**

L'hôtel Maynier d'Oppède est l'un des édifices les mieux situés de la ville d'Aix-en-Provence. Propriété de la Ville, il abrite une structure universitaire. Les travaux concernent la restauration des façades Nord, rue du Bon Pasteur et des façades et du sol de la cour intérieure.

Façade Nord, rue du Bon Pasteur : terminé (2010)

Façades de la cour intérieure en cours en 2010. Conclusion en 2011.

Ces façades sont construites en pierre de Bibémus. Elles présentent des altérations dues aux intempéries et à la pollution. Les descentes d'eaux pluviales sont également défectueuses et les fenêtres sont dans l'ensemble en mauvais état.

- **Hôtel Maurel de Pontevès :**

L'hôtel Maurel de Pontevès, sis 38 cours Mirabeau, est classé en totalité parmi les monuments historiques. Le projet concerne la restauration des façades sur le cours Mirabeau et la rue du 4 septembre y compris le balcon à atlantes. Ces façades présentent de nombreux désordres qui sont de nature à mettre en cause la sécurité des personnes. Elles ont fait l'objet de travaux d'urgence.

Les façades présentent des fissures, des altérations des appuis des fenêtres, des pertes de matière. Les descentes d'eaux pluviales sont également défectueuses. La façade actuellement la plus dégradée est celle sur la rue du 4 septembre. Les atlantes, figures emblématiques, sont en danger.

Deux phases sont proposées : une tranche ferme, façade cours Mirabeau et une tranche conditionnelle, façade rue du 4 septembre.

Le programme de travaux est le suivant :

- restauration complète des façades et des sculptures
- restructuration des canalisations des eaux pluviales
- passivation de tous les fers et tirants de façade
- remise en cohérence des menuiseries des travées et révision des fenêtres
- restauration des grilles du rez-de-chaussée et du balcon

Les travaux débuteront au premier trimestre 2011.

● **Hôtel de Châteaurenard :**

L'hôtel de Châteaurenard est célèbre pour son escalier en trompe l'oeil peint par Jean Daret en 1654. Cet édifice présente des désordres de structure, notamment en toiture. Il s'agit aujourd'hui d'entreprendre les travaux d'assainissement des parties hautes de cet hôtel. Les locaux des 2e et 3e étages, situés au-dessus de l'escalier sont inoccupés depuis de nombreuses années. Ils présentent un état de vétusté et d'abandon important aggravé par l'occupation des pigeons et par les infiltrations, liées à l'absence de protection aux fenêtres.

L'intervention prend en compte les 3 orientations principales ci-après :

- d'une part, l'assainissement des locaux du 2e étage et le renforcement structurel de leurs planchers, constituant le support des décors plafonnants du 1e étage, et de l'escalier d'honneur.
- d'autre part, la réfection des charpentes et couvertures situées à l'aplomb de ces locaux
- étude scientifique du décor de Jean Daret afin de procéder à sa restauration
- étude préalable du bâtiment sur la rue Gaston de Saporta dans l'idée d'une restauration des lieux (à confirmer)

Les premiers travaux sont en cours depuis avril 2010 et annoncés pour une durée de 22 mois. Le comité scientifique a été constitué et va programmer les échéances de restauration de la peinture.

● **Façades Hôtel de Ville :**

Les façades Nord et Ouest de l'Hôtel de Ville présentent un état de dégradations avancées, dû aux intempéries et la pollution (fissures, altération de la forme des appuis des fenêtres). Les descentes d'eaux pluviales sont également défectueuses. Le projet architectural et technique prévoit un déroulement en deux tranches.

Le marché pourra être ouvert en 2011 pour des travaux hors saison touristique qui pourraient commencer à l'automne.

● **Eglise de la Madeleine : chantier des collections :**

L'église paroissiale de la Sainte Marie-Madeleine est située sur la place des Prêcheurs à Aix-en-Provence. Ancienne église du couvent des frères Prêcheurs, elle fut bâtie en 1274. Cette première église fut remplacée dès 1345-1348 par une nouvelle église qui subsista jusqu'à la fin du 17ème siècle (1691).

L'église classique est achevée en 1703.

Le 19ème siècle viendra terminer la façade occidentale de l'église (architecte : Henri Revoil).

L'église renferme " un véritable musée de l'école provençale des 17ème et 18ème siècles".

Les interventions s'inscrivent dans un projet patrimonial d'ensemble comprenant la restauration de l'église et la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde et de conservation des oeuvres qu'elle contient. Cette opération s'organisant dans la perspective de l'inventaire exhaustif des oeuvres contenues dans les églises de la ville d'Aix-en-Provence.

La programmation de ces travaux comprend :

- 2010 : constat d'état des oeuvres peintes et sculptées, mesures de conservation préventives immédiate, externalisation de la conservation des oeuvres peintes et protection *in situ* des oeuvres sculptées. Opération terminée.
- 2011 : constat d'état des objets immeubles par destination, protection et/ou démontage de ceux-ci, mesures de conservation préventives immédiates.
- remise du PAT avant juin. Travaux de protection (autels, orgues, etc.). Début des travaux sur la structure.
- jusqu'en 2013 : travaux de structure. Puis auront lieu les travaux de restauration des intérieurs.

5°) Sports

Sont prévus pour 2011 la création d'un terrain synthétique à Puyricard ainsi que la réalisation d'un ensemble vestiaires, Club House sur le site du Val de l'Arc qui finalisera la 2ème tranche du projet Val de l'Arc entamée avec la création d'un terrain synthétique mutualisé pour le rugby et le foot U...

Un gros effort de rénovation et de création d'équipements se poursuivra. En 2011, 2 nouveaux sols sportifs seront rénovés (gymnases Mistral et Castel), auxquels il faut rajouter la mise en place d'une tribune dans la Hall Carcassonne dont le sol a été refait en 2009.

De plus, dans un souci de maîtrise et de contrôle des équipements, une dizaine de sites sportifs couverts seront équipés d'un système de contrôle d'accès. 12 sites ont été équipés en 2010 de télésurveillance. Ces investissements permettront à très court terme de réduire les incivilités constatées sur les sites sportifs et permettront un fonctionnement en autonomie de certains clubs diminuant ainsi la présence de nos agents sur site.

Par ailleurs, le renouvellement des matériels sportifs implique la nécessité chaque année de remettre un certain nombre de matériel sportif aux normes (poteaux badminton, basket...) et d'investir dans l'achat de matériel nouveau (matériel d'athlétisme pour le stade Carcassonne qui a été refait en 2010, agrées de gymnastique...).

En ce qui concerne le niveau des subventions, l'effort en faveur de l'aide aux clubs sera maintenu afin de promouvoir, développer les pratiques existantes et nouvelles, favoriser le rôle socio-éducatif du sport dans les quartiers, poursuivre les dispositifs actuels tels que le passeport club ; aix box, continuer à promouvoir l'image de la Ville grâce à une politique événementielle dynamique.

La Ville s'est engagée à soutenir les clubs et les associations avec des montants de subventions identiques que la saison 2010. Seuls 3 clubs qui ont accédé au niveau supérieur (water polo, clubs de football des Milles et de Luynes) seront augmentés en 2011.

Trois manifestations exceptionnelles sont prévues en 2011 : l'accueil des 1/2 finales du championnat de France de Boxe amateur, celle d'un Half Ironman de Triathlon qualificatif pour les championnats du Monde et d'un tournoi de Beach Football organisé par Olmetta ou Cantona.

Un certain nombre d'actions contractualisées (Equitation, Passeport) vont dans un souci de maîtrise budgétaire être plafonnée en terme d'accueil d'effectifs.

Pour d'autres actions comme la soirée des trophées et le dispositif Aix Box, la recherche de partenaires privés est en cours.

Pour le fonctionnement des équipements sportifs, un effort particulier sera également apporté en 2011 sur l'entretien de nos infrastructures sportives couvertes et découvertes de façon à permettre aux utilisateurs de plus en plus nombreux de pratiquer dans de bonnes conditions soit en terme de sécurité mais également d'hygiène.

A ce titre, les efforts entrepris en 2010 en terme de remise à niveau de nos locaux se poursuivront. Tous les vestiaires de gymnase sont en cours de remise en peinture, par ailleurs d'énormes efforts sont faits sur les terrains de grands jeux engazonnés pour les maintenir à niveau tout au long de l'année.

Engagé dans un processus de sécurisation de nos équipements sportifs, la Ville poursuit la remise à niveau de ses petits équipements sportifs, du matériel pédagogique mis à disposition des clubs et de l'entretien de ces différents sites.

6°) Petite enfance

Les équipements des crèches

Les crèches municipales

L'année 2010 a été marquée par la création et l'aménagement de deux crèches (Agora et le Petit Jardin) pour un montant d'environ 900 000 € pour les travaux et 170 000 € pour l'acquisition de mobilier.

En sa qualité de propriétaire, la Ville se doit d'assurer l'entretien des bâtiments communaux parfois anciens qui accueillent les plus jeunes. Pour maintenir et améliorer le confort des crèches municipales, une enveloppe de 400 000 € sera consacrée à cet entretien.

Les crèches associatives

Parallèlement, des dotations d'aide à l'équipement sont destinées aux cinq crèches associatives. Ces subventions permettent d'assurer le renouvellement des équipements, des aides de jeux et la mise en conformité des installations.

La gestion des crèches

L'année 2011 sera marquée par la poursuite de la politique Petite Enfance qui s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses budgétaires. L'optimisation des fonds publics a permis de répondre, en 2010, aux demandes des crèches associatives soucieuses de pérenniser le fonctionnement de leur structure et d'assurer la continuité de l'offre des crèches municipales.

La délégation de service public des crèches

Après cette deuxième année de gestion déléguée à la Société les Petits Chaperons Rouges, la participation de la Ville pour 2011 s'établit à 4 667 936 €. Cette diminution de 127 164 € par rapport à la participation financière de 2010 est prévue au contrat de DSP, alors même que l'offre de garde a évolué. Avec la nouvelle crèche le Petit Jardin, situé dans le quartier d'Encagnane, la Ville s'est en effet dotée de 25 berceaux supplémentaires. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, cette structure accueille quotidiennement les enfants jusqu'à 19 H 30 le soir. La crèche Pin d'Epices a elle aussi des horaires atypiques puisqu'elle est ouverte jusqu'à 20 h 30.

Les crèches associatives

L'effort financier de la Ville se poursuit en direction des crèches associatives. La Ville accompagne depuis de nombreuses années ces structures en adaptant le niveau des subventions aux évolutions liées à l'augmentation des postes salaires et charges, avec notamment les nouvelles dispositions de la convention collective SNAECSO qui s'impose à partir du 1er janvier 2010. Cette disposition est partiellement mise en place pour certaines structures.

Il est à noter également les nouvelles modalités d'aides de l'Etat en faveur des contrats aidés qui vont engendrer des difficultés financières pour ces crèches associatives. La participation financière de l'Etat, pour l'ensemble des contrats aidés, a en effet diminué de 25 %. Dans le même temps, la durée de ces contrats est portée à 6 mois, contre 24 mois auparavant.

Le relais d'assistantes maternelles

En 2011, le budget de la Mission Petite Enfance prévoit une augmentation de la dotation en faveur du RAM. Ceci correspond au souci de la Ville de promouvoir l'accueil individuel des tout petits. L'aide de la Ville passera par la mise à disposition d'un agent auprès de cette association ainsi qu'à l'attribution de subventions de fonctionnement auprès des associations de regroupements d'assistantes maternelles.

7°) Jeunesse

La politique de la Ville en direction des jeunes se propose d'éduquer les 6 – 17 ans et les étudiants à la prise de responsabilité en les accompagnant dans leurs initiatives et leurs projets. L'année 2011 sera marquée par la maîtrise des coûts de fonctionnement tout en répondant à la demande des familles aixoises dans ce domaine.

Par la réorganisation de l'accueil de la direction, en vue d'améliorer la transversalité et la communication entre les différents services, les actions 2011 se déclineront de la façon suivante :

1/ Section de fonctionnement

- Programmation annuelle des évènements et de l'animation jeunesse sur le bâtiment de l'Espace Jeunesse, suite à la prise en gestion du site par la Direction.
- Reconstitution de AIX BOX, la boîte loisirs de l'été. Ce dispositif lancé en 2010, en gestion directe, a permis d'offrir à 726 enfants de 9 à 17 ans, 4 thèmes hebdomadaires (sensation, nature, découverte et loisir). Le succès et l'expérience de cette opération permettront une maîtrise des coûts, par la recherche de partenariats extérieurs, tout en garantissant la qualité du produit.
- Lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la gestion du centre de la Molière.
- Création au service Enfance d'un pôle référent en direction des centres de loisirs de la Ville (renforcement de la lisibilité de l'action de la Ville dans ce secteur, diagnostic, accompagnement éducatif et pédagogique, soutien juridique).
- Poursuite et développement du dispositif d'aides aux loisirs et vacances, en partenariat avec les équipements de proximité (sorties à la journée, au week end, à la semaine, pour les enfants, les jeunes et les familles aixoises.). La satisfaction et la demande croissante des familles justifient l'évolution de l'enveloppe consacrée à cette action.
- L'organisation des élections du nouveau mandat 2011 – 2013 du Conseil Municipal des Adolescents : une vingtaine d'établissements concernés et plus de 6000 électeurs pour désigner 21 représentants de la jeunesse.
- Poursuite de l'organisation des ateliers de curiosité en partenariat avec les ateliers scientifiques.
- Instruction d'un dossier pour l'obtention du label Unicef « Ville Amie des Enfants ».

- Finalisation et signature du Contrat Enfance Jeunesse 2010 – 2013, avec la CAF des Bouches-du-Rhône, avec notamment la prise en charge de nouveaux accueils jeunes (Les Milles, La Duranne).
- Renforcement de l'action du Bureau Information Jeunesse, avec recherche et renouvellement de partenariat (AFIJ, CAF, UNICITE, Piste Solidaire, Maif, Police Nationale et Gendarmerie).
- Mise en place d'ateliers de sécurité routière avec simulateur en direction des lycées et collèges.
- Préparation du salon collégiens – lycéens.

2/ Section d'investissement

- Luynes : fin de l'aménagement du local jeunes et réflexions sur la création d'un accueil pour les 6 – 12 ans.
- Etude de restructuration du bâtiment de la Molière comme site référence, véritable point d'appui des centres de loisirs aixois.
- La Duranne : réflexions sur la possibilité de déplacement de l'ALSH actuel (école en voie de saturation).
- Poursuite du réaménagement de l'Espace Jeunesse, réfection de la façade et des extérieurs pour améliorer l'attractivité et la lisibilité du site.

8°) Troisième âge

La politique de la ville d'Aix-en-Provence en direction des personnes du 3ème âge est rythmée par diverses manifestations qui se déroulent à différentes périodes de l'année :

- avec la distribution des colis de Noël
- le repas festif au Pasino pour l'ensemble des seniors de la Ville
- la fête du printemps avec la remise de cadeaux aux personnes du Centre de Moyen et Long Séjour Roger Duquesne
- la participation à la fête du Grand Saint-Jean organisée par le CCAS de la Ville qui réunit chaque année quelques 1 000 personnes
- l'organisation de sorties à la journée comprenant des visites de sites et un repas

Le service aura également l'étude des dossiers de demandes de subventions annuelles émanant des clubs de la Ville.

Pour 2011, la Ville se propose de poursuivre les dispositifs mis en place en 2010 avec notamment par l'organisation de sorties en bus à la journée selon un programme déterminé, des visites culturelles dans les communes de la CPA, l'offre de spectacles, d'activités physiques, des possibilités de réduction auprès des commerçants. Les personnes du 3ème âge se verront alors remettre une carte seniors pour bénéficier de ces prestations.

9°) Action Sociale

A - Gérontologie

La Direction Action Gérontologique, pour 2011, définit deux axes pour ses objectifs :

- optimisation de la gestion des services et établissements par la mise en place de tableaux de bords de suivi des différentes activités (indicateurs) et la prise en compte des nouvelles réglementations à venir.
- mise en cohérence des outils de la loi 2002 : règlement de fonctionnement, contrat de séjour et/ou document individuel de prise en charge, livret d'accueil, questionnaire de satisfaction. Cette action permettra de réintégrer les projets de service et ou d'établissement et d'uniformiser les documents dans un souci d'homogénéité des pratiques professionnelles et d'appartenance à l'institution CCAS :

a) Création d'un pôle soin de nouveaux locaux (le Jules Verne rue des frères Vallons).

Afin de mutualiser les moyens, le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) va être regroupé avec la garde itinérante de nuit (GIN). Par ailleurs dans ces mêmes locaux sera installée la médecine du travail pour les agents du CCAS.

b) Extension du SSIAD : 10 places pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer dossier déposé en 2010, en attente de l'autorisation de la part de l'Agence Régionale de Santé.

c) GIN : demande de pérennisation du service auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce service depuis sa création en 2006 est un dispositif expérimental. Il convient de réaliser un bilan d'activités depuis son ouverture et de le soumettre à l'ARS.

d) Foyer Logement Sans Souci :

- intégration dans son activité de la restauration des foyers restaurants de Luynes et de Puyricard. Cette action permet d'optimiser l'outil (cuisine) agréé pour 200 couverts.
- étude de la faisabilité de création de places d'hébergement d'urgence pour des personnes âgées en grandes difficultés dans les locaux libérés par la GIN au " Sans Souci ". Projet soumis à autorisation par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

e) CLIC

Projet pour le CLIC de niveau 2 de l'élargissement de son territoire d'intervention (nord) et de reconnaissance d'un niveau 3. Projet soumis à autorisation par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

f) EHPAD la Bastide du Figuier

- signature de la convention 2ème génération pour l'EHPAD la Bastide du Figuier.
- la restauration des foyers restaurants ne sera plus assurée par l'EHPAD.

Cet établissement se consacrera à la prise en charge de ses personnes âgées dépendantes.

g) Service de maintien à domicile

Finaliser la nouvelle organisation pour asseoir l'ensemble des prestations sur une base consolidée avec mise en place d'un pôle administratif permettant l'optimisation de la gestion et le suivi du service.

- prestation aide à domicile : renouvellement de l'agrément qualité et obligation de faire réaliser une évaluation externe du service par un prestataire agréé.

L'objectif 2011 est de finaliser et consolider l'organisation actuelle pour donner un nouvel élan à ce service.

- service portage de repas : un nouveau marché est lancé avec introduction de souplesse dans cette prestation, afin de capter de nouveaux usagers : fréquentation possible d'une fois par semaine à 7j/7 et choix possible du menu (déjeuner ou journée alimentaire).

Un effort sera porté en 2011 pour affiner le coût de la prestation afin de déterminer le coût de revient (denrées alimentaires + coût de gestion).

h) Service Animation : Objectif 2011 optimisation de l'organisation.

B – Interventions sociales

a) En fonction de l'évolution des publics accueillis, mise en place d'une formation en direction des travailleurs sociaux et des agents administratifs sur l'articulation de la prise en charge sociale avec les difficultés d'ordre psychiatrique.

b) Remontée de l'accueil de l'équipe territoriale d'Encagnane à proximité de l'équipe concernée.

c) Développement des actions transversales sociales et culturelles d'intérêt collectif en direction des bénéficiaires du RSA (convention du Conseil Général).

d) Réalisation de l'extension du CHRS " le Chêne " au 7, rue Mérindol.

e) Intégration de l'attribution des colis alimentaires dans le cadre réglementaire de l'aide sociale facultative.

C – Handicap

a) Renforcement des actions culturelles en direction des personnes handicapées.

b) Partenariat accru avec la Cité du Livre.

c) Renouvellement de mesures d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) pour les personnes handicapées.

d) Participation aux actions de la " mission handicap " de la CPA.

e) Organisation et participation à des manifestations, évènements tels que le Forum.

f) Renforcement du partenariat avec la MDPH.

g) Participation aux actions d'amélioration de l'habitat et aides techniques.

h) Partenariat avec le Pact Arim.

i) Soutien technique aux associations.

j) Participation et animation de la commission “ Transport des Personnes à Mobilité Réduite ”.

10°) Propreté – environnement – développement durable

La propreté de la Ville, et notamment de son centre historique qui fait l’objet d’une hyper fréquentation, constitue un axe majeur de la politique municipale.

Pour progresser dans ce sens, de nombreuses dispositions nouvelles sont mises en oeuvre dès 2011, visant à optimiser les moyens déployés et à élargir nos périodes d’interventions. C’est ainsi que des équipes nouvelles porteront leurs efforts sur les créneaux en soirée tous les week-end dans les secteurs les plus fréquentés du centre ville et tous les soirs durant la période estivale et Noël. Dans le même esprit, un effort notable sera consenti sur les opérations de nettoyage le dimanche, notamment sur tous les grands axes de la Ville.

En complément, des interventions spécifiques de décapage des grandes places et voiries seront périodiquement réalisées tout au long de l’année.

Ces nouvelles mesures seront utilement accompagnées de nouveaux équipements pour le stockage enterré des déchets, ainsi que l’installation de nouvelles corbeilles plus hygiéniques et répondant aux exigences réglementaires de sécurité “ vigipirate ”.

Enfin, les quartiers et villages pourront bénéficier de l’affectation de moyens mécaniques adaptés au traitement des grandes voiries, dans le cadre des nouvelles acquisitions de machines de nettoyage, telles que les balayeuses.

11°) Aménagement urbain

◆ Opération Sextius-Mirabeau :

Les grands travaux effectués dans la cadre de la concession de la ZAC Sextius Mirabeau vont être marqués par :

- l'achèvement du nouvel Office Municipal du Tourisme
- l'achèvement du secteur avenue des Belges, Rotonde, bas du Cour Sextius qui sera étudié et les premiers travaux commenceront (place Jeanne d'Arc)
- le lancement des travaux du Conservatoire Darius Milhaud

et pour les programmes privés par:

- la réalisation par la Congrégation des Soeurs de la Merci d'une crèche ouverte au public
- le démarrage des travaux d'un programme privé : Hôtel cinq étoiles.

◆ **Opération la Duranne** dont le plan d'aménagement a été revu pour en faire un éco-quartier principalement d'habitations.

◆ Poursuite des études :

- implanter un parking public sous l'école des Arts et Métiers
- vérifier la faisabilité de l'amélioration du Palais des Congrès

◆ Engagement de nouvelles études :

En 2011, une phase d'études concernant deux projets viaires très structurés sera lancée :

- la liaison Ensoleillée – Jas de Bouffan qui diminuera le trafic important de l'autoroute en direction des Milles
- le franchissement de l'Arc au niveau du Club Hippique qui améliorera les liaisons inter-quartiers

◆ Plan Campus :

L'intervention de la Ville dans le cadre du Plan Campus sera poursuivie notamment au niveau des acquisitions foncières

- ◆ **Création d'un centre animalier** mieux localisé et plus fonctionnel sera également installé à proximité du Réaltor.

oOo

La poursuite d'une bonne gestion du patrimoine de la Ville sera un des axes important de l'action municipale. Elle consiste à céder des biens aujourd'hui mal entretenus et à reconstruire des équipements répondant aux besoins (cas du Conservatoire par exemple) ou à investir les sommes provenant de la cession des biens dans de nouvelles acquisitions ou des gros travaux d'entretien du patrimoine concerné. En particulier les logements enseignants seront cédés aux occupants qui le souhaitent lorsque cela sera possible.

B – Les grandes lignes du budget primitif 2011

Les grandes masses budgétaires de la section de fonctionnement ne connaissent pas d'évolution notable d'une année sur l'autre. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,9 % tandis que l'évolution des dépenses réelles est limitée à 1,30 %, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes. Ceci nous permet de pouvoir améliorer l'autofinancement.

Les dotations de l'Etat n'évolueront pas en raison du gel des dotations prévues dans la loi de programmation des Finances publiques 2011-2014. La Dotation Globale de Fonctionnement, premier concours de l'Etat risque d'être affectée par les nouvelles dispositions de l'écrêtement de la dotation de garantie en fonction du potentiel fiscal. La taxe additionnelle aux droits de mutations qui avait subi une forte baisse amorcée en revanche un redressement .

Le budget prévisionnel de 2011 se caractérise par un gros effort porté sur l'investissement. En effet, les dépenses d'équipement de la section d'investissement sont prévues à hauteur de 59,60 M€ pour 2011 (42,10 M€ en 2010).

Elles évoluent de plus de 41 % par rapport à 2010, en raison de la réalisation des grands projets.

Le financement des ces investissements s'effectuera par l'autofinancement à hauteur de 16,8 M€, les cessions à hauteur d'environ 14 M€, les subventions et autres recettes de la section d'investissement et l'emprunt pour 20 M€.

1°) La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 180 500 000 € , en augmentation de 1,9 % par rapport au budget primitif 2010.

En fonction des dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour 2011, les prévisions sur les dotations de l'Etat sont maintenues au même niveau que l'année dernière, sans aucune évolution compte tenu du gel des dotations de l'Etat :

- part forfaitaire de la DGF : 25 220 000 €
- dotation de solidarité urbaine : 1 520 000 €

Les recettes regroupées dans le poste « autres impôts et taxes » connaissent les variations suivantes :

- produit de la fiscalité directe locale à taux constant : 64 650 000 € (2010 : 63 200 000 €)
soit une augmentation prévisionnelle de 2,29 % résultant à la fois d'une anticipation de l'application du coefficient forfaitaire de révision des bases estimé en prévisions basses (ce coefficient n'est pas encore à ce jour connu) et de l'augmentation physique de celles-ci, sachant que la Ville a décidé de ne pas augmenter ses taux fiscaux.
- prélèvement communal sur le produit des jeux : 7 500 000 € (2010 : 7 100 000 €)
- taxe additionnelle aux droits de mutation : 6 800 000 € (2010 : 5 700 000 €)
- taxe sur l'électricité maintenue à 3 100 000 € comme en 2010

Sont également stables les reversements de la taxe professionnelle par la CPA :

- allocation de compensation : 24 914 371 €,
- dotation de solidarité communautaire : 18 452 991 €

Il est prévu un ajustement de la tarification en vue de maintenir le niveau global des produits d'exploitation.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 163 700 000 €, en progression de 1,30 % par rapport au budget primitif 2010. Les dépenses réelles de personnel, premier poste de dépense de la section de fonctionnement figurant au chapitre 012, sont prévues aux alentours de 91 M€.

Aussi, pour l'année 2011, sont prévues les revalorisations des postes à forte contrainte conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2010.

- La maîtrise programmée de la Masse Salariale avec une évolution (2010-2011) de 1,6 %.
- La réforme nationale revalorisant les cadres d'emploi de la catégorie B.
- En corollaire, l'absence de revalorisation du point d'indice décidée au niveau national, le 1 % du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prévue chaque année.
- La revalorisation à 8 € au 1^{er} janvier 2011 du ticket restaurant.
- L'aide aux mutuelles des agents en fonction de la date de sortie du décret prévu en 2011.
- L'organisation du temps de travail dans le cadre de la mise en place d'une démarche de gestion individualisée du temps de travail (GITT), conformément aux discussions issues du protocole d'accord du syndicat.

Pour l'année 2011, la concertation avec les organisations syndicales a permis la signature d'un second protocole d'accord 2010-2012 avec l'ensemble des 5 organisations.

Les autres principaux postes budgétaires de dépenses sont :

➤ le contingent incendie :	10 500 000 €
➤ la DSP des crèches (en incluant la crèche de la Duranne)	4 650 000 €
➤ les intérêts de la dette	4 000 000 €
➤ les subventions au monde associatif	16 000 000 €
Les subventions et participations au secteur public	8 200 000 €
➤ Fonctionnement des Services	31 000 000 €

2°) La section d'investissement

a) Les recettes réelles d'investissement

Parmi celles qui, avec l'autofinancement, constituent les ressources propres de la section d'investissement :

➤ le FCTVA :	4 800 000 €
➤ le produit des amendes de police :	3 700 000 €
➤ la taxe locale d'équipement	1 100 000 €
➤ subventions reçues	10 300 000 €
➤ cessions d'actifs	14 000 000 €

Si le montant prévisionnel des cessions d'actifs est cette année élevé, ceci s'explique d'une part par le décalage de certaines ventes prévues sur 2010 tels que les 1,1 M€ correspondant à la vente de 3 000 m² de SHON à la SCI Jansen (programme privé pour Seniors), 1,4 M€ pour la vente à la SEMEPA du solde des terrains de la ZAC du Parc La Duranne et qui se finalisent sur 2011 et d'autre part, celui-ci est majoré par certaines cessions importantes comme notamment le versement de 3 M€ correspondant à l'acompte de la vente des locaux actuels de l'Office du Tourisme, 2,8 M€ correspondant à la poursuite des ventes des logements de fonction des instituteurs, 1,7 M€ pour la vente d'un immeuble sis 8 rue de Littera.

Les subventions d'investissements prévues correspondent pour partie aux financements provenant du contrat Région /CPA sur les grands projets et des financements issus de l'Etat (DRAC et CNDS notamment), de la CPA et du Conseil Général.

Le montant de l'emprunt est prévu pour 20 M€. Le montant effectivement mobilisé dépendra directement du montant des dépenses d'équipement réalisées, de celui des cessions d'actifs et des participations financières obtenues auprès des divers partenaires institutionnels.

b) Les dépenses réelles d'équipement

Prévues aux alentours de **59,6 M€** elles sont toujours regroupées en deux rubriques :

- ◆ les opérations globalisées
- ◆ les opérations figurant dans la programmation pluriannuelle des investissements

Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, réseaux) sont au niveau de 16,2 M € , (2010 : 15,2 M€) . La majoration de 1M€ par rapport à 2009, du montant prévu pour 2011 correspond à l'effort engagé pour améliorer la propreté du centre ville.

Les crédits alloués dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont fixés à **43,4M€** pour le financement d'opérations dont les principales sont :

Aménagement – Infrastructures dont :

➤ travaux ZAC Sextius Mirabeau	3 000 000 €
➤ Doublement Arc de Meyran	3 786 000 €
➤ Passerelle sur l'Arc de Grassi	955 000 €
➤ L'ensoleillée	305 000 €
➤ Quartier EST (liaison RICM-Fontenaille)	3 000 000 €

Universités dont :

➤ Plan CAMPUS	3 000 000 €
➤ CPER	2 384 213 €

Politique de la Ville dont :

➤ Projet ANRU	4 400 000 €
➤ Château de l'Horloge	1 436 677 €

Voirie dont:

➤ Piétonisation rue des Cordeliers	1 035 000 €
➤ Rue Mignet	1 270 000 €
➤ Giratoire des Granettes	1 060 000 €

Sports dont :

➤ Terrain synthétique de Puyricard	1 000 000 €
➤ Terrain synthétique Val de l'Arc	1 000 000 €
➤ Vestiaires-Gradins Club House Val de l'Arc	500 000 €

Patrimoine dont :

➤ Chapelle de la Consolation	200 000 €
➤ Chapelle Sainte Catherine	250 000 €
➤ Façade Hôtel de Ville	300 000 €
➤ Hôtel Châteaurenard	325 000 €
➤ Hôtel de Pontevès	550 000 €
➤ Hôtel Meynier d'Oppède	408 000 €
➤ Eglise de la Madeleine	700 000 €

Bâtiments Communaux dont :

➤ Restructuration du site de la Parade	1 300 000€
➤ Rénovation Ecoles (un programme de rénovation de 3 M€ est prévu sur 3 ans)	1 000 000 €
➤ Cité du Livre	400 000 €

A ces 59,6 M€ d'investissements financés directement par le budget primitif s'ajoutent 17 M€ prévus par le budget annexe de l'assainissement pour la station d'épuration Ouest et collecteurs, usine OVH et travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement et 5,5 M€ pour le budget annexe de l'eau correspondant à des travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux d'eau.

De son côté, la CPA prévoit pour 2011 l'inscription de plus de **14 M€** de crédits de paiement pour des opérations à réaliser sur le territoire communal, dont on peut citer parmi les plus importantes :

Aménagement du Territoire dont : **10 293 830 €**

➤ Entrées de Ville Minimales - Galice	500 000 €
➤ Haut de Brunet – Quai de bus	440 000 €
➤ Couloirs bus	670 000 €
➤ Plan Campus	200 000 €
➤ Pôle d'échange gare routière	3 800 000 €
➤ Pôle d'échange des Milles	2 500 000 €
➤ Parkings de persuasion (Carcassonne et la Pioline)	700 000 €
➤ Parkings de relais	1 078 830 €

Développement économique, innovation et cohésion sociale dont : **1 934 000 €**

➤ ESR Aix-en-Provence	1 500 000 €
➤ ANRU Aix	300 000 €

Environnement et infrastructures dont : **2 591 000 €**

➤ Requalification site la Parade	431 000 €
➤ CSD Arbois	1 580 000 €

<u>Rayonnement culturel, sportif et Patrimoine</u>	6 377 384 €
<u>bâti dont :</u>	
➤ Granet équipement	465 000 €
➤ Piscine Plein Ciel	561 000 €
➤ Piscine Yves Blanc	350 000 €
➤ CFA Sainte-Victoire	359 000 €
➤ Réserve atelier Granet	1 200 000 €
➤ Chapelle Pénitents Blancs	1 050 000 €
➤ Musée Granet	603 000 €
➤ subvention Memorial des Milles	1 311 000 €
TOTAL GENERAL	14 819 592 €

L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représente un montant global de plus de 96 M€ à réaliser sur le territoire de la commune.



Telles sont, Mes Chers Collègues, les orientations sur lesquelles sera bâti le budget primitif 2011 qui vous sera présenté le 31 Janvier 2011.